



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 59 - JUILLET 2013**

# SOMMAIRE

## Préfecture des Pyrénées- Orientales

### Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2013182-0009 - Intérim sous- préfet de Prades - S- P C	.....	1
Arrêté N °2013182-0010 - Intérim sous- préfet de Prades - DC	.....	2
Arrêté N °2013182-0011 - Intérim sous- préfet de Prades - SG	.....	3
Arrêté N °2013182-0012 - Suppléance préfet 08-07-2013	.....	4



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFECTURE  
Mission des politiques interministérielles  
Pilotage interministériel  
Réf : M-H SAUVAGEOT  
☎ :04.68.51.67.60

### ARRETE PREFECTORAL N° portant intérim du sous-préfet de Prades.

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 27 juin 2013 nommant Mme Alice Coste secrétaire générale de la préfecture de la Drôme ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

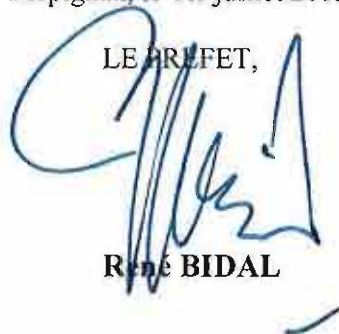
**ARTICLE 1** : M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret, est chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Prades du 3 au 12 juillet 2013 inclus.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret, chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Prades, la délégation de signature qui lui est conférée à ce titre sera exercée, à l'exclusion des actes comportant décision en matière d'administration locale, par M. André Pagès, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Anne-Marie Germain, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, M. Michel Taillant, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Pascale Zante, secrétaire administrative de classe supérieure, chacun pour son domaine de compétence.

**ARTICLE 3** : M. le sous-préfet de Céret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 1er juillet 2013

LE PRÉFET,



René BIDAL

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### PRÉFECTURE

Mission des politiques interministérielles

Pilotage interministériel

Réf : M-H SAUVAGEOT

☎ :04.68.51.67.60

### ARRETE PREFECTORAL N° portant intérim du sous-préfet de Prades.

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 27 juin 2013 nommant Mme Alice Coste secrétaire générale de la préfecture de la Drôme ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : M. Fabrice Rosay, sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Prades du 13 au 19 juillet 2013 inclus.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Rosay, sous-préfet, directeur de cabinet, chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Prades, la délégation de signature qui lui est conférée à ce titre sera exercée, à l'exclusion des actes comportant décision en matière d'administration locale, par M. André Pagès, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Anne-Marie Germain, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, M. Michel Taillant, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Pascale Zante, secrétaire administrative de classe supérieure, chacun pour son domaine de compétence.

**ARTICLE 3** : M. le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 1er juillet 2013

LE PRÉFET,



René BIDAL

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### PRÉFECTURE

Mission des politiques interministérielles

Pilotage interministériel

Réf : M-H SAUVAGEOT

☎ :04.68.51.67.60

### ARRETE PREFECTORAL N° portant intérim du sous-préfet de Prades.

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 27 juin 2013 nommant Mme Alice Coste secrétaire générale de la préfecture de la Drôme ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général de la préfecture, est chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Prades du 20 au 29 juillet 2013.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général de la préfecture, chargé d'assurer l'intérim du sous-préfet de Prades, la délégation de signature qui lui est conférée à ce titre sera exercée, à l'exclusion des actes comportant décision en matière d'administration locale, par M. André Pagès, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Anne-Marie Germain, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, M. Michel Taillant, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Pascale Zante, secrétaire administrative de classe supérieure, chacun pour son domaine de compétence.

**ARTICLE 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 1er juillet 2013

LE PRÉFET,

René BIDAL

**P R É F E T D E S P Y R É N É E S - O R I E N T A L E S**

PREFECTURE  
Mission des Politiques interministérielles  
Pilotage interministériel  
Réf : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°  
portant suppléance du préfet.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 1er août 2011 nommant M. Philippe Saffrey sous-préfet de Céret ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : M. Philippe Saffrey, sous-préfet de Céret, est désigné pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales les 8 et 9 juillet 2013.

**ARTICLE 2** : M. le sous-préfet de Céret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 1er juillet 2013

Le Préfet,  
  
René BIDAS